

CHOISIR L'ENIM POUR FAIRE SES ÉTUDES D'INGÉNIEUR



L'ENIM

est ancrée sur le Technopôle de Metz qui se situe à 10 minutes du centre-ville ainsi qu'à 20 minutes de la gare grâce notamment au Mettis.



METZ MÉTROPOLE

est un territoire attractif et dynamique situé à environ 80 minutes de Paris, aux portes de l'Allemagne, de la Belgique et du Luxembourg. L'agglomération compte 230 000 habitants, près de 15 000 entreprises implantées, plus de 100 000 emplois salariés et 22 000 étudiants.



HORAIRES



les cours à l'ENIM commencent à 7h45 jusqu'à 11h45 du lundi au vendredi, puis reprennent l'après-midi de 13h30 à 17h30. Des cours ou contrôles peuvent également avoir lieu le samedi matin (7h45 à 11h45).

Le jeudi après-midi est libéré pour que les étudiants puissent participer à la vie associative de l'école et fassent du sport.

VENIR À L'ENIM



VENIR EN TRAIN

Réseau TER ligne Luxembourg Nancy : 31 trains par jour font l'aller-retour au quotidien, et le temps de trajet moyen depuis Luxembourg est d'environ 1 heure pour arriver à Metz et de 30 minutes pour faire Nancy-Metz.

TGV Metz-Paris : 10 allers-retours par jour de 6h30 à 19h45

D'autres **grandes lignes** desservent également la gare de Metz ou la gare Lorraine TGV d'où des navettes permettent de rejoindre la gare de Metz.



VENIR EN BUS

Pour se déplacer, la ville bénéficie du réseau de transport Le Met'. Avec l'abonnement mensuel jeune (18-26 ans) de 25,20 €, les étudiants ont accès à l'ensemble des transports en commun de l'agglomération messine.

La ligne du Mettis B (Cité U Saulcy - Hôpital Mercy) circule hors périodes de vacances scolaires de 5h16 à 23h54 avec une fréquence toutes les 10 minutes aux heures de pointe. Cette ligne dessert le centre-ville et l'ENIM (Arrêt Grandes Écoles)

Ligne 4 Direction la Grange aux bois – Arrêt Grandes Écoles
Proxis P112 – Arrêt Grandes Écoles



LES MOBILITÉS DOUCES

La ville de Metz et l'ENIM se sont engagées dans les mobilités douces. Plusieurs dizaines de kilomètres de pistes cyclables jalonnent la ville de Metz, permettant aux étudiants qui le souhaitent de rejoindre l'ENIM à vélo ou trottinette.

L'ENIM s'est dotée d'un garage à vélos fermé et sécurisé permettant de ranger les deux roues et de les protéger de la pluie et du vol.



VENIR EN VOITURE

Depuis Thionville - Luxembourg par l'autoroute A31

- Prendre la sortie A4/E50 en direction de Metz-Est/Sarrebruck/Strasbourg
- A l'embranchement avec la A315, suivre Metz-Est/Château-Salins/Borny
- Continuer sur la N431 jusqu'à la sortie D955 Morhange, Centre Foires et Congrès
- Au rond-point prendre la 1ère sortie sur Avenue de Strasbourg
- Au rond-point prendre la 1ère sortie sur Route d'Ars Laquenexy

Depuis Paris - Reims par l'autoroute A4

- A l'embranchement avec la A315, suivre Metz-Est/Château-Salins/Borny
- Continuer sur la N431 jusqu'à la sortie D955 Morhange, Centre Foires et Congrès
- Au rond-point prendre la 1ère sortie sur Avenue de Strasbourg
- Au rond-point prendre la 1ère sortie sur Route d'Ars Laquenexy

Depuis Strasbourg par l'autoroute A4

- A l'embranchement avec la A314, suivre Metz/Nancy (voie de gauche)
- Prendre la direction Nancy/Aéroport Régional/Technopôle (voie de gauche)
- Continuer sur la N431 direction Nancy/Château-Salins/Aéroport régional
- Prendre la sortie D955 Morhange, Centre Foires et Congrès
- Au rond-point prendre la 1ère sortie sur Avenue de Strasbourg
- Au rond-point prendre la 1ère sortie sur Route d'Ars Laquenexy

Depuis Nancy par l'autoroute A31

- Prendre la sortie 29 vers Saarbrücken/Metz-Est/Marly
- Continuer sur la N431 jusqu'à la sortie D955, Morhange, Centre Foires et Congrès
- Au rond-point prendre la 1ère sortie sur Avenue de Strasbourg
- Au rond-point prendre la 1ère sortie sur Route d'Ars Laquenexy

L'ENIM dispose d'un grand parking pour ses étudiants, personnels et visiteurs pour permettre à tous de stationner facilement.

SE RESTAURER



LES POINTS RESTAURATION DU CROUS

Pratiques, rapides et économiques, les Restaurants Universitaires (ou Restos U) sont la solution restauration à la portée de tous.

Un restaurant universitaire, **le METZ'IN**, à ouvert ses portes en face de l'ENIM. Les élèves-ingénieurs peuvent s'y restaurer de 11h30 à 13h30 du lundi au vendredi.

Le **RU Technopôle**, situé 4 Bd Dominique François Arago (5 minutes en voiture ou 10 minutes à pied de l'ENIM), propose sa chaîne traditionnelle de 11h30 à 13h30 et de 18h30 à 20h15 du lundi au jeudi et de 11h30 à 13h30 le vendredi.

RU Technopôle - Pizzeria Trattoria accueille les étudiants de 11h30 à 13h30 du lundi au vendredi.

La **Cafet' MIM** (en face de l'ENIM) propose une restauration rapide de 9h à 16h30 du lundi au vendredi.

La carte Izly

L'application Izly est présente sur votre carte d'étudiant et peut être téléchargée sur votre smartphone. Elle vous permet d'effectuer en toute sécurité le paiement de vos repas dans l'ensemble des points de restauration (restaurants, cafétérias, food trucks, etc.) du Crous Lorraine et des Crous en France.

Les étudiants boursiers bénéficient du repas à 1 euro.



LE BAR CAFÉTÉRIA DE L'ÉCOLE

Le bar-caféteria est situé au rez-de chaussée dans le Bâtiment A de l'école.

Les élèves du Bureau Des Élèves vous accueillent entre 11h30 et 13h30 pour prendre une collation : sandwiches variés, pizzas, boissons, barres chocolatées...

LA VIE ÉTUDIANTE



Metz
l'étudiante



La vie étudiante, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont des éléments essentiels du rayonnement et de l'attractivité de la Ville et l'Eurométropole de Metz. Tous les jours, nos étudiants nous impressionnent par leur implication dans la vie associative, par leur contribution à l'animation de la ville et à la diffusion de la culture pour tous, ainsi que par leur capacité à comprendre et inventer la technologie de demain.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Metz a lancé une initiative inédite, baptisée « Metz l'étudiante », qui est à la fois **une démarche, un état d'esprit, une ambition, des solutions mais aussi, toute l'année, des événements imaginés avec et pour les étudiants.**

« Metz l'étudiante » s'inscrit aussi et surtout dans **une volonté d'amélioration des conditions de vie étudiante**, ainsi que de valorisation du potentiel de formation, d'innovation de la Ville. Enfin, cette nouvelle identité visuelle tend également à promouvoir les atouts et l'attractivité de Metz en matière de vie étudiante. Repérez la marque pour être informés des événements dédiés aux étudiants tout au long de l'année !

<https://www.mosl.fr/fr/vivre-en-moselle/etudier-et-reussir>

Concerts, spectacles, événements sportifs, expositions... Ce n'est pas un hasard si les étudiants recommandent Metz à 94,1% pour y passer leurs études selon l'Étudiant. Il n'y a qu'à visionner le clip « Metz c'est mieux, la Moselle c'est mieux » pour s'en rendre compte.

La Moselle met tout en œuvre pour accueillir ses étudiants dans les meilleures conditions (Pass-M Jeune gratuit pour visiter le Centre Pompidou, démarche Metz L'Étudiante, tremplin musical à la Boîte à Musique, résidences universitaires CROUS...)

SE LOGER



De nombreuses résidences étudiantes privées ou appartenant au CROUS sont disponibles sur Metz donnant lieu à des loyers plutôt attractifs.

LES AIDES AU LOGEMENT ACCESSIBLES AUX ÉTUDIANTS :

L'allocation logement à caractère social (ALS)

Elle concerne tous les étudiants (sans distinction d'âge, de situation familiale et professionnelle), qu'ils soient locataires, sous-locataires ou colataires.

Conditions d'attribution

- le logement ne peut être inférieur à 9m² pour une personne et à 16m² pour un couple
- le contrat doit être établi au nom de l'occupant ou des occupants
- pour le calcul de l'aide, la Caf tient compte des ressources personnelles de l'étudiant et du montant du loyer

L'ALS est directement versée au Crous. L'étudiant paye uniquement la part du loyer restant à sa charge.

L'aide personnalisée au logement (APL)

Elle concerne tous les étudiants (sans distinction d'âge, de situation familiale et professionnelle). Pour bénéficier de l'APL, il faut être locataire à titre principal d'un logement, neuf ou ancien, faisant l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État.

Conditions d'attribution

Le montant de l'APL est variable. Il est calculé en fonction des ressources, de la taille de la famille, du lieu de résidence, du montant du loyer et du statut d'occupation.

L'APL est directement versée au CROUS. L'étudiant paye uniquement la part du loyer restant à sa charge.

À noter : ces aides ne sont pas cumulables avec les prestations familiales des parents pour les enfants de moins de 20 ans. L'étudiant qui choisit de bénéficier des aides au logement n'est donc plus considéré comme étant à la charge de ses parents pour l'ouverture des droits aux prestations familiales.

Plus d'infos sur www.caf.fr



DISPOSITIF VISALE

L'aide Caution Locative Etudiante mise en place par le Crous - Lokaviz change pour le dispositif Visale d'action logement. Cette aide reste la même, il s'agit d'un "garant" qui se porte caution en cas de non règlement des loyers charges comprises.

Aide au logement : En 2024, de multiples subventions sont accessibles aux locataires en situation précaire pour faire face à la hausse des prix de l'énergie. La principale aide liée à l'énergie s'appelle le chèque énergie. Il s'agit d'une aide pour le paiement des factures énergétiques du logement. Pour vérifier si vous êtes éligible au bon énergétique, veuillez vous rendre sur le site <https://chequeenergie.gouv.fr/>. Vous pouvez trouver en ligne des répertoires d'aides au logement qui incluent notamment des subventions pour faciliter l'insertion professionnelle, des aides pour le loyer, l'achat de véhicule, de pièces de rechange, acheter des pneus afin de vous rendre sur votre lieu de travail ainsi que des aides pour passer le permis de conduire en candidat libre, et bien plus encore.



ADRESSES UTILES POUR LE LOGEMENT ÉTUDIANT À METZ

INFORMATIONS DIVERSES

www.adele.org

Adele vous accompagne dans la recherche de votre logement étudiant ou universitaire dans toute la France

www.caf.fr

aide au logement – ALS = Allocation Logement à caractère Social,
APL = Aide Personnalisée au Logement

CROUS

(Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires)

gère les résidences universitaires (préférer Technopôle et Bridoux)

2 Rue du Général Delestraint Metz

Tél : 09.69.39.19.19

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h10

Fermé le mercredi

<https://www.crous-lorraine.fr/contacts/logement-et-vie-en-residence/>

FOYERS

FTJ-ETAP'HABITAT

2 rue Georges Ducrocq - 57070 METZ

Info et réservation : 03.87.74.22.20

<http://www.etaphabitat.fr>

RESIDENCE JEUNES SAINTE CONSTANCE

16 rue Gabriel Pierné, 57000 Metz

Informations : 03.87.63.32.03

www.residence-jeunes.fr

RESIDENCES ETUDIANTES (hors CROUS)

LES ESTUDINES Lafayette

12 rue Lafayette

57000 METZ

Contact : 09.69.39.08.98 (appel non surtaxé)

<http://www.estudines.com>

RESAM Résidence des Arts et Métiers

Pour tous les étudiants

12 rue Félix Savart 57070 METZ

Contact : 03.87.37.47.00

<http://resam-metz.org/>

RESIDENCE ARPEJ UNIVERSITY "LAFAYETTE TECHNOPOLE"

133 rue du Fort de Queuleu 57070 METZ

Contact : 03.87.66.83.38

www.arpej.fr/ville/metz

RESIDENCE ALOES

4 A Place Edouard Branly, 57070 Metz

Contact : 03.87.63.02.50

<http://www.metz.centralesupelec.fr/Residence>

MGEL Logement

3 résidences à Metz

www.mgellogement.fr

PARME – RESIDENCE DES LYS

3, passage du Sablon

57000 METZ

Contact : 03.87.38.85.64

<https://associationparme.fr/residences/residence-des-lys/>

STUDENT FACTORY – METZ TREVES

1, Boulevard de Trèves

57070 METZ

Contact : 01.71.25.08.20

<https://www.student-factory.com/fr/contact?residence=7>

Résidence AGIRAS METZ ARÈNES

103 rue aux Arènes

57000 METZ

contact : location@agiras.fr

03.92.25.24.03

<https://agiras.fr/residence-agiras-metz-arenes/>





LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR VOTRE PREMIER LOGEMENT ÉTUDIANT

Avant de démarrer les visites, pensez à vous constituer un dossier que vous pourrez remettre à l'agence ou au propriétaire. En amont, il faut donc préparer une liste de documents à fournir. Ces éléments permettront au propriétaire de vérifier votre identité et vos revenus avant d'accepter votre demande et signer un bail.

Le but de votre dossier est de montrer que vous êtes le meilleur choix possible, un locataire respectueux, responsable et fiable dans le paiement des loyers. Vous êtes étudiant, les propriétaires sont particulièrement vigilants sur votre garant, il faut donc qu'il soit solide financièrement. Trois documents vous seront obligatoirement demandés pour une location : un justificatif de domicile de votre garant, une photocopie de votre pièce d'identité, les trois derniers bulletins de salaire de votre garant. Dans la loi, il existe une liste officielle et légale des documents qu'un propriétaire a le droit de vous demander. Il est interdit d'en réclamer d'autres que ceux qui sont énoncés ci-dessous.

Le bailleur a donc le droit de vous réclamer les documents suivants :

- Une photocopie de la pièce d'identité de votre garant
- Un certificat de scolarité ou une carte d'étudiant
- Votre contrat de travail
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Votre dernier avis d'imposition
- Une photocopie de la taxe foncière
- Vos 3 dernières quittances de loyer (très souvent demandées)

A contrario, certains propriétaires trop méfiants demandent des documents alors que cela est totalement interdit. Il ne faut donc pas tomber dans ce piège. Pour cela, voici une liste des documents que vous ne devez pas présenter.

Le bailleur n'a pas le droit de vous réclamer les documents suivants :

- Une copie de relevé de compte bancaire ou postal
- Une attestation de bonne tenue du compte bancaire postal
- Une carte d'assuré social
- Une autorisation de prélèvement automatique
- Une attestation d'absence de crédit en cours
- Un extrait de casier judiciaire
- Un certificat de concubinage
- Un chèque de réservation de logement
- Un contrat de mariage
- Un dossier médical personnel
- Une photo d'identité

Il y a certains pièges à éviter comme verser de l'argent pour réserver un logement par exemple.

Faites attention aux versements illégaux

Le bailleur peut vous demander dès la signature du bail (mais pas avant) :

- Le montant du premier loyer avec les charges
- Le dépôt de garantie qui correspond au maximum à un mois de loyer sans les charges pour un logement non meublé, ou deux mois pour un logement meublé.

En revanche, il ne peut exiger ni un chèque de réservation ni la remise sur un compte bloqué de biens, d'effets, de valeurs ou d'une somme d'argent correspondant à plus de 1 mois de loyer.